



INFORMATIONS MUNICIPALES

Présents : Alain TROUCHE, Jean CHAMAYOU, Martine ALBERT, Christian CANIVENQ, Yves DELMAS, Séverine LO, Sébastien FOURNIER, Jacques FAURE

Excusés : Dorothée RAULT, Roselyne ALBERT-TARROUX, Emeline VIGROUX SOUM-MORERE (pouvoir à M Alain TROUCHE)

Secrétaire de séance : Jacques FAURE

1 Vote du compte financier unique 2023 (CFU) :

- Les charges et recettes du fonctionnement de la commune :

Sur l'année 2023 le fonctionnement communal s'est traduit par une dépense de 272673 €. En contrepartie, les recettes qui ont été enregistrées ont atteint 337498 €. Cette somme doit être majorée du report bénéficiaire issu du fonctionnement de l'année 2022 soit 36109 €. Au total, les recettes atteignent donc 373607 €. Comparées aux dépenses, notre commune dégage un excédent de fonctionnement de 100934 €, sur cette somme 80000 € seront virés à la section investissement en 2024 pour contribuer à l'autofinancement des projets en cours.

- Les investissements :

Pour l'essentiel la commune a investi sur :

- L'amélioration de l'éclairage du village
- Les achats de terrains : agrandissement du cimetière de la Gardelle, parcelles bordant le chemin du Jouvenal, terrain jouxtant l'église de St Etienne du Brès.
- La pompe à chaleur de la cantine
- L'aménagement du nouveau chemin du Jouvenal
- La réfection totale de la toiture de St Etienne du Brès

Au total, ces investissements ont représenté 149405 €. Ils ont été financés par diverses subventions, la récupération de la TVA de 2022 et le report provenant de l'exercice 2022.

Globalement les dépenses d'investissement sont couvertes par les recettes avec un excédent de 15786 €.

Le compte financier unique de 2023 est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité des présents.

2 Les impôts locaux :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2024.

3 Les subventions aux associations :

Le conseil municipal reconduit à l'unanimité le montant des subventions accordées aux associations de la commune sur les mêmes bases que l'an dernier, une délibération est prise en ce sens.

4 Vote du budget primitif 2024 :

- Le budget de fonctionnement :
En dépenses il a été budgété une somme de 298000 €. En recettes le total représente 426000 € soit un excédent budgété à 128000 €. On constate sur 2024 une augmentation de l'excédent par rapport à celui qui a été dégagé en 2023. Cette augmentation provient de remboursements de frais qui n'ont pas été réclamés en 2023 à divers organismes :
SMRP pour le remboursement des factures d'eau et d'électricité
CIGAC, assurance des salaires, pour le remboursement des salaires de Laurence Zapata, en arrêt maladie
Ces remboursements seront effectués en 2024. Le budget correspondant a donc été établi sur 2 années (2023 et 2024).
Après équilibrage obligatoire du budget primitif, les dépenses et recettes de fonctionnement pour 2024 sont budgétées sur la somme de 426000 €.
- Le budget d'investissement :
Il reprend essentiellement les différents projets en cours de préparation :
 - o L'agrandissement de la salle des associations
 - o L'agrandissement du cimetière de la Gardelle
 - o L'agrandissement du local de rangement accolé à la salle polyvalenteEn effet ces structures doivent être adaptées en fonction de l'accroissement démographique continu de notre commune et des besoins issus des nombreuses activités associatives.
Le coût total de ces 3 projets a été budgété à hauteur de 662000 € HT. Les subventions en cours de demande sont estimées à 490000 € (Etat, région, département). Un emprunt est en cours de négociation pour un montant de 180000 € pour couvrir les besoins de financement de ces 3 projets et aussi des investissements annexes comme par exemple la voirie.
Un budget d'investissement devant être élaboré TTC et à l'équilibre, le montant inscrit au budget primitif d'investissement 2024 s'élève à 834000 € tant en recettes qu'en dépenses.
Après divers échanges sur l'ensemble de ce budget, il a été voté à l'unanimité des conseillers présents.

5 Appel aux Villeneuvois et Villeneuvoises :

- ❖ Le parc situé derrière la salle polyvalent Jean-Louis de Corail n'est pas encore aménagé. Il devrait permettre d'accueillir des promeneurs, des enfants en bas âge, des randonneurs... Sous l'égide de l'association ASPV et avec son soutien financier, un projet d'aménagement va être confié à un architecte paysagiste. Préalablement à ce projet, un nettoyage de ce terrain s'avère indispensable. **C'est pourquoi une journée « citoyenne » est organisée le samedi 1^{er} juin. On vous attend nombreux avec des outils adaptés et aussi votre repas tiré du sac !**

- ❖ **Un autre projet est en cours de préparation. Il s'agit de retrouver un maximum de cartes postales anciennes sur notre village et ses alentours.**
Merci de fouiller dans vos tiroirs, archives...pour redécouvrir ces documents et de bien vouloir les confier à l'ASPV (qui bien sûr vous les restituera).
Après avoir été scannées, elles seront agrandies et reproduites sur un format beaucoup plus grand avec en regard la même photo prise actuellement au même endroit pour montrer l'évolution de notre environnement.
Ces photos seront exposées pendant un certain temps autour de la place face à la mairie puis elles pourront constituer un élément de décoration de la nouvelle salle des associations.
En outre, elles seront rassemblées dans un livret qui sera édité et proposé à la vente.

Pour plus de renseignement contactez l'ASPV (Association pour la sauvegarde du patrimoine villeneuvois) au 07 48 90 60 50.

Questions diverses :

- Une demande d'occupation de la salle Jean Louis de Corail pour des activités sportives pour des enfants de 3 à 11 ans a été déposée par un professeur de sport.
Le conseil municipal demande une présentation du projet en collaboration avec l'OMSCS en tenant compte des besoins des associations de la commune.
Cf questionnaire en bas de ce document.

- La commune participera au concours départemental des villes et villages fleuris.

- La mise aux normes électriques d'une classe de l'école a été effectuée par l'entreprise Larroque.

- Une intervention a été effectuée par l'entreprise Bodet sur le mécanisme de programmation électrique des cloches de l'église Saint Sauveur.

Dates à retenir :

- Dimanche 5 mai de 9h à 18h, vide-greniers de l'Association des Parents d'Elèves
- Dimanche 5 mai à 11h30, commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale
- **Prochain conseil municipal :**
Mercredi 15 mai 2024 à 20h30
- Les 31 mai, 1^{er} et 2 juin : 21^{ème} édition des Rendez-vous aux jardins, une opération initiée par le ministère de la culture ; manifestation à laquelle participent, à Villeneuve-surVère, les Jardins de la Treille d'Or situés au 45 Place du Bourg.
 - Vendredi 31 mai : priorité donnée aux scolaires
 - Samedi 1^{er} et dimanche 2 juin à 9h, 10h30, 16h30 et 18h : visites contées pour tous

Contact : Roselyne VIEULES BISMUTH

Tél : 06.85.01.16.21

www.culture.gouv.fr

Association des Anciens combattants

de Villeneuve sur Vère



**Commémoration de la fin de la
seconde guerre mondiale en Europe.**

VILLENEUVE-SUR-VERE

L'Union Fédérale des Associations Françaises des Anciens Combattants et la Municipalité de Villeneuve-sur-Vère vous invitent à participer à la cérémonie commémorant la fin de la seconde guerre mondiale en Europe le **Dimanche 5 mai 2024 à partir de 11h30** devant le monument aux morts.

À l'issue de cette commémoration, un apéritif sera offert par les Anciens Combattants salle des associations.

QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire a pour but de recenser les besoins en matière d'activité physique et sportive à destination des enfants des communes de Sainte-Croix, Villeneuve sur vère, Bernac et Castanet (merci d'entourer la commune où vous résidez)

Après analyse des réponses du questionnaire, nous envisagerons la création d'une association sportive.

Nom: _____ coordonnées: _____

- Avez-vous un ou plusieurs enfants ?

Si oui, de quel(s) âge(s)?

- Sont-ils déjà membres d'une association ou club sportif extra-scolaire?

Si oui, dans quelle(s) activité(s)?

- Pensez-vous qu'il serait utile ou nécessaire de créer une association sportive de secteur permettant à vos enfants de pratiquer des activités physiques en dehors du temps scolaire et/ou pendant les vacances scolaires?

Si oui, quelles activités sportives vos enfants souhaiteraient ils pratiquer?

Si oui, souhaiteriez-vous que votre enfant adhère à l'association sportive?

- Seriez-vous intéressés de devenir membre du bureau?

Merci de bien vouloir remplir ce questionnaire et le retourner par mail à pages.myriam@gmail.com ou le déposer à votre mairie.

Pour toute question ou renseignement vous pouvez me joindre au 07 69 50 04 00

Myriam Isambert